

Bordeaux, le 02/10/2024

QUAND LES LOBBIES DE L'ALCOOL S'INVITENT SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Avec la rentrée des écoliers de septembre, c'est encore malheureusement la rentrée des alcooliers¹ ! Les publicités pour l'alcool continuent à se multiplier aux abords des écoles de Nouvelle-Aquitaine pour en banaliser la consommation. France Assos Santé, l'Unaf, la Ligue contre le cancer, la Fédération des Amis de la Santé et Entraid'Addict poursuivent la campagne de communication **#BalanceTaPub** pour dénoncer ce matraquage publicitaire et inciter les pouvoirs publics à adopter une véritable politique de prévention pour protéger la jeunesse. **En Nouvelle-Aquitaine, la situation est particulièrement préoccupante.**

Des chiffres alarmants en Nouvelle-Aquitaine

Après l'ivresse des Jeux Olympiques, les campagnes publicitaires demeurent omniprésentes dans l'espace public, principalement à proximité des écoles. Il s'agit pour les alcooliers d'en faire « *un produit de consommation comme un autre* ».

L'alcool reste la 2^{ème} cause de mortalité évitable après le tabac et la 1^{ère} cause d'hospitalisation en France. Les chiffres sont alarmants pour la Nouvelle-Aquitaine. Selon l'enquête ESCAPAD² de l'Observatoire français des drogues et des conduites addictives (OFDT) de 2022. **La Nouvelle-Aquitaine est la région de France pour laquelle la part des jeunes de 17 ans ayant bu de l'alcool au cours des 30 derniers jours est la plus importante, s'élevant à 70,8% contre 58.6% pour la moyenne nationale.** De nombreux jeunes se livrent à la pratique du *binge-drinking* ou alcoolisation ponctuelle importante (la consommation d'au moins 5 verres en une seule occasion dans un laps de temps réduit). **En Nouvelle-Aquitaine, ils sont 18.3% à se livrer à une telle pratique au moins 3 fois par mois juste derrière les Pays de la Loire, soit 4.7 points au-dessus de la moyenne nationale.** La consommation excessive présente une dangerosité particulière en raison d'une maturation du cerveau qui ne se termine qu'à 25 ans.

Les lobbies à l'assaut de la loi Evin

L'omniprésence de la publicité pour l'alcool dans l'espace public s'explique principalement par le détricotage de la loi Evin datant de 1991. Cette dernière avait pour objectif d'encadrer la publicité pour l'alcool, afin de protéger la jeunesse. Elle définit à la fois les supports sur lesquels la publicité est autorisée (la presse écrite à l'exception de celle destinée à la jeunesse, la radio, l'affichage public...) et le contenu de ces publicités. Seules certaines indications peuvent y figurer comme l'indication du degré d'alcool, les appellations d'origine, des références objectives relatives aux qualités gustatives et olfactives, le message de prévention sanitaire...

Une première attaque est portée à la loi par les parlementaires en 2009 autorisant la publicité par affichage dans tout l'espace public, auparavant autorisée seulement dans les zones de production.

¹ Nous entendons par Alcooliers les fabricants de boissons alcoolisées

² [Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022 | OFDT](#)



Comment se fait-il que dans les territoires Outre-Mer, la « *propagande directe ou indirecte* » est interdite dans un périmètre de 200m autour des établissements scolaires³ ? La République n'est-elle pas une et indivisible comme l'affirme notre Constitution ?

Après une campagne nationale lancée juste avant l'été, France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine, fort des 95 associations d'usagers qui composent le réseau, a décidé de poursuivre l'initiative en lançant l'action #BalanceTaPub et en invitant les néo-aquitains sur les réseaux sociaux à identifier toute publicité pour l'alcool à proximité d'une école, d'un établissement hospitalier, encore d'un centre sportif⁴. Toutes les photos attestant de cette mise en danger délibérée de la jeunesse constituent un argument de poids pour que l'Etat prenne enfin ses responsabilités et qu'il soit mis en place une politique de prévention digne des enjeux que représente la consommation excessive d'alcool dans notre pays, ceci pour répondre à la demande des Français.

La régulation de la publicité pour l'alcool, une mesure plébiscitée par les Français

En effet, les mesures de régulation de la publicité pour l'alcool sont, plébiscitées par les Français comme en atteste l'enquête sur « Les Français et les enjeux liés à la santé environnement »⁵. Or, elles sont jugées globalement insuffisantes : **89% des sondés se disent favorables à l'interdiction de la publicité pour l'alcool à proximité des écoles. 90% d'entre eux souhaitent interdire aux influenceurs d'en faire la promotion sur les réseaux sociaux.**

Pour un renforcement de la politique de prévention et de lutte contre l'alcoolisme

Ainsi, pour France Assos Santé, il est indispensable de généraliser à la métropole l'interdiction de faire de la publicité dans un périmètre de 200m des écoles comme cela est en vigueur dans nos territoires ultra-marins.

Nous plaidons également pour l'instauration d'un prix minimum par unité d'alcool afin d'en réduire la consommation. Cette mesure qui a fait ses preuves au Canada et en Ecosse, permet d'empêcher les ventes d'alcool en grande quantité à des prix promotionnels attractifs.

Au-delà de ces mesures coercitives, les pouvoirs publics doivent développer des campagnes de prévention d'envergure. Il est indispensable que l'Etat apporte son soutien à des opérations déjà existantes comme le « *Défi de janvier* » (*Dry January*) et cesse d'annuler des campagnes déjà programmées (comme ce fut le cas pour la coupe de monde de rugby).

En plus d'être la cible d'un matraquage publicitaire sur le chemin de l'école (publicités sur les abris bus, magasins, transports...), les alcooliers ont investi le champ des réseaux sociaux comme Tiktok, Instagram, Snapchat⁶. Depuis 2009, internet a été ajouté aux supports sur lesquels il est autorisé de faire de la publicité.

A quand un projet de loi pour mieux encadrer voire interdire la publicité par les influenceurs ? Pour éviter tout amalgame, **il ne s'agit pas ici de jeter la pierre à la filière viticole, très présente en Nouvelle-Aquitaine ni de remettre en question leur activité mais bel et bien de dénoncer les stratégies marketing par les alcooliers pour faire entrer les jeunes dans la consommation le plus tôt possible et ce, dans la totale indifférence de l'Etat.**

CONTACT PRESSE

Louise GUILLANTON, Chargée de communication et plaidoyer
France Assos Santé Nouvelle Aquitaine
Tél. : 07 56 34 09 69 · lguillanton@france-assos-sante.org

³ Loi sur l'égalité réelle pour les Outre-Mer (LEROM), 2017

⁴ A l'adresse mail suivante : balancetapub2024@gmail.com

⁵ [Enquête Toluno-Harris réalisée à la demande de France Assos Santé en 2023.](#)

⁶ [Rapport « Promotion de l'alcool : les dérives du marketing sur les réseaux sociaux » Association Addictions France, septembre 2024](#)



Photos prises dans le courant de l'année 2023 et 2024 sur un arrêt de bus à proximité de l'hôpital de Bayonne et proche de différents établissements scolaires : maternelle, primaire, collège et lycée...comme l'indique le nom de l'arrêt de bus



Panneau publicitaire implanté sur un abri Bus à la sortie de l'hôpital à Limoges, les courses pour la rentrée scolaire dans un supermarché



France Assos Santé, une entité nationale pour faire entendre la voix de tous les usagers du système de santé

France Assos Santé est le nom choisi par l'**Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé** (UNAASS) comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

Avec son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé donne un cadre statutaire aux 72 associations nationales fondatrices de poursuivre la mobilisation collective menée depuis près de 20 ans, **reconnue et légitimée par la loi**.

En national comme en région, la défense et la participation des malades et des usagers du système de santé aux décisions qui les concernent sont les deux piliers de son action.

Pour garantir ces fonctions, les missions de France Assos Santé sont principalement **d'informer** le public sur des questions juridiques et sociales, de **former et soutenir** les associations agréées, de **donner et rendre des avis** auprès des pouvoirs publics et des organismes publics et privés du système de santé, d'assurer la **représentation des usagers** dans les différentes instances auxquelles ils sont invités à siéger et **d'engager des plaidoyers** à partir de l'expression citoyenne des usagers, de leurs attentes et de leurs besoins.

L'analyse de la politique nationale de santé détermine les fondements de son action, aussi bien en national qu'en région. Pour les années à venir, les chantiers prioritaires visent principalement à :

- Promouvoir les parcours de santé pour chacun
- Garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée et reposant sur un financement solidaire
- Défendre et accompagner les personnes isolées et fragilisées dans leur parcours de santé et de soins
- Aider l'utilisateur à devenir acteur de sa santé
- Développer et valoriser le rôle des représentants des usagers, patients-pairs et des aidants
- Promouvoir le bien-être physique et psychique
- Co-construire avec les professionnels des indicateurs de résultats utiles en matière de qualité, sécurité et pertinence des soins.

L'organisation France Assos Santé en Nouvelle Aquitaine

En tant que délégation régionale France Assos Santé Nouvelle Aquitaine pilote son action sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. Aujourd'hui c'est près de **95 associations agréées** en santé qui la composent, **1200 Représentants des Usagers** (RU) qui siègent en Commission des Usagers des établissements de santé de la Nouvelle Aquitaine et environ **2000 bénévoles** engagés sur l'ensemble du territoire.

